

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 3 MARS 1994
RECTIFICATIF N° 94-53 /MFPRE/DGFP/DGCA/
au décret n° 87/059 du 13.2.1987 portant
reclassement et nomination de Monsieur
GNANGA Félix, Ingénieur Adjoint des Tra-
vaux Publics de 4° échelon des cadres de
la catégorie A hiérarchie II des Services
Techniques (Travaux Publics)./-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT./-

(/ISAS :

A U LIEU DE :

ARTICLE 3 (Ancien) : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pur compter du 08 Octobre 1986, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

DGD

// IRE :

ARTICLE 3 (Nouveau) : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 08 Octobre 1984? ~~Date~~ Date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Le Reste Sans Changement.

Brazzaville, le 3 Mars 1994

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement ;

DGCF

Le Ministre de la Fonction Publi-
que et des Reformes Administratives,


Jean Prosper KOYO


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.--

AMPLIATIONS :

JORC..... 1
DGFP/DGCA.... 3
DGFP/DLC..... 1
DGD..... 3
DGCF..... 2
MEN/DPAA.... 3
INTERESSEE... 1
DOSSIER..... 3
SGG/DC..... 2./- 